



PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

En date du vendredi 9 juin 2023 à 19h45

(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune d'ATHIS-MONS, légalement convoqué,
s'est assemblé à l'Espace René L'HELGUEN, sous la **Présidence de**
Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU, Maire d'Athis-Mons,

PRÉSENTS :

M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI, Mme LINEK, M. LALOUCI, Mme RIBÉRO, M. GÜNDÜZ, Mme BEAUDOIN, M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M. ABDESSELAM, Mme MOREAU, Mme AÏT TAYEB, M. DELAVEAU, M. DE SOUSA ANTUNES, M. OGER, M. LEBON, Mme SOW, Mme VERNADE, Mme BOUVIER, Mme LAMOUR, M. TOUIZA, M. TAMIN, Mme MOKHTARI, M. TAHARI, Mme ARTIGAUD, M. PETETIN, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND, M. DUMAINE, M. FINEL.

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. MIR	qui donne pouvoir à	M. SAC
Mme DUSSON-DUTHOIT	qui donne pouvoir à	Mme HEBBADJ
Mme LUBILU MULAMBA	qui donne pouvoir à	Mme MOREAU
Mme RODIER	qui donne pouvoir à	M. PETETIN
Mme SILVA DE SOUSA	qui donne pouvoir à	Mme ARTIGAUD
M. L'HELGUEN	qui donne pouvoir à	Mme DURAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SAC

----*----

Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU déclare la séance ouverte à 20h10

Le Conseil Municipal,

► **APPROUVE à l'unanimité des membres** le compte rendu de la séance du 29 mars 2023,

----*----

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

----*----

2023-027 REVALORISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALES SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE).

DECIDE à l'unanimité des membres de confirmer l'exonération pour les enseignes d'une superficie comprise entre 7 et 12 m² tel qu'indiqué dans le tableau en annexe de la présente délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres de confirmer la réfaction de 50 % pour les enseignes d'une superficie comprise entre 12 et 16 m² tel qu'indiqué dans le tableau en annexe de la présente délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres de modifier les tarifs de la TLPE pour 2024 comme suit, en € au m² :

ANNEE 2024	dispositif publicitaire et pré-enseigne				enseigne			
	non numérique		numérique		non numérique ou numérique			
	0 à 50 M ²	> 50 M ²	0 à 50 M ²	> 50 M ²	<12 M ²	12 à 16 M ²	16 à 50 M ²	> 50 M
Tarif 2024	16.70€	33.40€	50.10€	100.20€	0 €	16.70€	33.40€	66.80€

VOTE POUR : 39

2023-028 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

DÉCIDE avec 38 voix POUR et 1 ABSENTION (M. DUMAINE) :

Article 1 : création de postes.

Il est créé :

- Un poste d'assistant administratif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

L'assistant administratif a pour missions principales : l'organisation et la gestion des assemblées délibérantes, la préparation et la mise en forme des délibérations et décisions du maire et arrêtés, l'envoi des actes administratifs et des dossiers de marchés publics au contrôle de légalité, l'organisation de la vie professionnelle des directeurs généraux adjoints des services, la mise en place et suivi des réunions de la direction générale et des réunions de quartier, l'établissement des conventions de mise à disposition des locaux communaux, la gestion des dossiers des médailles du travail du privé, le suivi administratif des marchés forains, des demandes d'ouverture dominicale, des abonnements presse de la ville, des contraventions des véhicules de la ville, des conventions, la rédaction et l'envoi de courriers divers.

Ce poste de catégorie B est ouvert à des candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, à défaut le ou la candidat(e) devra disposer d'une expérience significative en qualité d'assistant administratif.

La rémunération du titulaire à ce poste sera fixée sur la base des grilles indiciaires du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

- Un poste de gestionnaire de salle, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Après le délai légal de parution des vacances d'emplois, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8.2° : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». Ces postes pourront également être pourvus par des agents contractuels afin de remplacer les agents indisponibles occupant initialement ces postes.

Article 2 : transformation de postes.

Il est transformé :

- Un poste d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'assistante administrative à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation en un poste d'assistante administrative à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Deux postes d'agents d'accueil-standard à l'état civil, à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation en deux postes d'agents d'accueil-standard à l'état civil, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste d'assistant administratif, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique en un poste d'assistant administratif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet sur le grade d'animateur territorial en un poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,

- Un poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, en un poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
- Un poste d'assistant administratif des finances, à temps complet sur le grade d'animateur territorial en un poste de directeur adjoint des finances, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- Un poste d'agent d'accueil et d'état civil, à temps complet sur le grade d'adjoint administratif en un poste d'agent d'accueil et d'état civil, à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste de chargé d'évènementiel, à temps complet sur un grade d'agent de maîtrise principal en un poste de chargé d'évènementiel sur un grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Un poste d'agent administratif, à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial en un poste d'agent administratif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste de responsable de structure jeunesse, à temps complet, sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe en un poste de responsable de structure jeunesse, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
- Un poste de directrice de multi-accueil, à temps complet, sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants en poste de directrice de multi-accueil, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Un poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet, sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe en poste de directeur d'accueil de loisirs, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Un poste de gestionnaire formation, à temps complet, sur le grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe en poste de gestionnaire formation, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Un poste d'éducateur sportif, à temps complet, sur le grade d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe en poste d'éducateur sportif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS,
- Un poste de coordinateur études/séjours/CME, à temps complet, sur le grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe en poste de coordinateur études/séjours/CME, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Un poste de responsable du service animation, à temps complet, sur le grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe en poste de responsable du service

animation, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

- Un poste de coordinateur ATSEM/Référent pôle handicap, à temps complet, sur le grade d'animateur territorial en poste de coordinateur ATSEM/Référent pôle handicap, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Un poste de directrice d'accueil de loisirs, à temps complet, sur le grade d'animateur territorial en poste de directrice d'accueil de loisirs, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Un poste de coordinateur des activités jeunesse, à temps complet, sur le grade d'animateur territorial en poste de coordinateur des activités jeunesse, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Un poste d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, sur le grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale en poste d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- Trois postes de responsables d'office, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en trois postes de responsables d'office, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste de référente ATSEM, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste de référente ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste de référente ATSEM, à temps complet, sur le grade d'agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe en poste de référente ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste d'agent d'office, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent d'office, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste de gardien d'équipement sportif, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste de gardien d'équipement sportif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
- Un poste d'agent technique en cuisine, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent technique en cuisine, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,

- Un poste d'ATSEM, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Un poste de gardien d'équipement sportif, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste de gardien d'équipement sportif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Deux postes d'agents d'office, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en deux postes d'agents d'office, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de référent bien-être animal, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste de référent bien-être animal, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste d'aide-auxiliaire de puériculture, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste d'aide-auxiliaire de puériculture, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de menuisier, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste de menuisier, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de responsable d'office, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial en poste de responsable d'office, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de gardien bâtiment, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste de gardien bâtiment, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent d'entretien, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de responsable d'office, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste de responsable d'office, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de responsable du pôle accueil, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial en poste de responsable du pôle accueil, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste d'assistant administratif, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial en poste d'assistant administratif, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- Un poste d'assistant comptable section fonctionnement des services techniques, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'assistant comptable section fonctionnement des services techniques, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste de secrétaire, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste de secrétaire, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste d'agent chargé de la comptabilité, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent chargé de la comptabilité, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste d'agent d'accueil, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'agent d'accueil, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un poste de référente ATSEM, à temps complet, sur le grade d'agent de maîtrise territorial en poste de référente ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Un poste de directeur adjoint d'accueil de loisirs, à temps complet, sur le grade d'adjoint territorial d'animation en poste de directeur adjoint d'accueil de loisirs, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Un poste de responsable adjoint de structure jeunesse, à temps complet, sur le grade d'adjoint territorial d'animation en poste de responsable adjoint de structure jeunesse, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Un poste d'ATSEM, à temps complet, sur le grade d'adjoint territorial d'animation en poste d'ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Deux postes d'animateurs d'accueil de loisirs, à temps complet, sur le grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe en deux postes d'animateurs d'accueil de loisirs, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Deux postes d'ATSEM, à temps complet, sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe en deux postes d'ATSEM, à temps complet, sur un grade du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Un poste d'assistant administratif, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste d'assistante administrative, à temps complet, sur un grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

L'assistant administratif a pour missions principales d'apporter une aide permanente en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information et d'accueil, de

classement et de suivi des dossiers, d'assurer l'accueil physique et téléphonique et d'assurer des travaux spécifiques de secrétariat.

Ce poste de catégorie B est ouvert à des candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, à défaut le candidat devra disposer d'une expérience significative en qualité d'assistant administratif.

La rémunération du titulaire à ce poste sera fixée sur la base des grilles indiciaires du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Après le délai légal de parution des vacances d'emplois, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8.2° : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserves qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». Ces postes pourront également être pourvus par des agents contractuels afin de remplacer les agents indisponibles occupant initialement ces postes.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VOTE POUR : 38

La séance est levée à 20h25, le 9 juin 2023

Fait à Athis-Mons, le 9 juin 2023.

Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire d'Athis-Mons
Conseiller départemental



Patrice SAC
Secrétaire de séance
1^{er} adjoint au Maire, chargé de la
coordination des politiques publiques
et territoriales et des Finances

